

Le **CLIC de la Côte d'Émeraude** est ouvert au public avec les modalités d'accès suivantes :

L'accueil s'effectue **uniquement sur rendez-vous en contactant, au préalable, le CLIC au 02 99 16 88 76 / accueil@clic-cote-emeraude.fr.**

Si vous avez besoin de nous joindre, l'accueil téléphonique est ouvert:

Lundi: 10h-12h / 14h - 17h

Mardi: 9h-12h

Mercredi: 9h-12h / 14h - 17h

Jeudi: 9h-12h / 14h - 17h

Vendredi: 9h-12h

Possibilité de rendez-vous sur les lieux de permanences du territoire.

La personne doit se présenter au bureau, muni d'un masque (non fourni par le CLIC) et d'un stylo, à l'horaire défini.

SOMMAIRE

- 1 **Sommaire / Save de Date**
- 2 **Actions portées par le Clic**
- 3-4 **Ateliers bien chez soi / Activité Physique Adaptée / Ateliers Nutrition / Ateliers Mémoire**
- 5 **Organisation du CRA / Enquête - Troubles du comportement et handicaps / Emploi et handicap**
- 6 **Procédures Covid / Masques transparents / Ehpad**
- 7-8 **Appels à projets**

SAVE THE DATE

Le Clic de la Côte d'Émeraude vous invite
à un temps de rencontre

1er OCTOBRE 2020

COSEC– 29, rue Gouyon Matignon—DINARD

Programme:

9h30 : Accueil des participants

10h -12h : Présentation du CLIC, antenne MDPH (Missions, projets, actualités...)

14h: Elections des administrateurs

(Pour les personnes intéressées, merci de nous contacter en amont)



Pour faciliter l'organisation de cette rencontre, merci de vous inscrire auprès du CLIC.

Actions portées par le CLIC

Permanences Territoriales

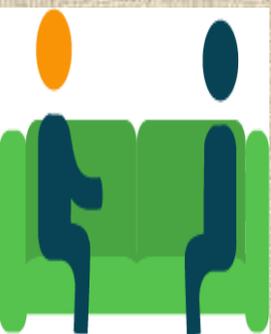
Le CLIC de la Côte d'Émeraude est mobile sur le territoire pour informer les usagers au plus près de leur domicile.

Prendre impérativement Rendez-vous au 02.99.16.88.76

Cancalle (Hôpital et Résidence Les Près Bosgers) : Jeudi 10 et 24 Septembre 2020

La Gouesnière (Salle polyvalente/Face à la mairie): Mardi 15 et 29 Septembre 2020

Pleurtuit (Communauté de communes de la Côte d'Émeraude): Mercredi 23 Septembre 2020



Soutien Psychologique

Soutien psychologique destiné aux personnes à partir de 55 ans vivant à leur domicile et sur le territoire du CLIC de la Côte d'Émeraude.

Cette prestation est proposée gratuitement aux usagers.

N'hésitez pas à nous contacter pour présenter les situations de personnes susceptibles d'être intéressées. En fonction de la situation, nous lui proposerons une possibilité de prise en charge adaptée.

Contact – Clic de la Côte d'Émeraude : 02.99.16.88.76

Café des Aidants

Le Café des Aidants est un temps d'échange co-animé par Lorette Petton-Malardé psychologue et un professionnel du CLIC autour d'une thématique un après-midi par mois de 15h à 16h30. Destiné aux aidants / Gratuit

Inscriptions obligatoires



Temps d'échange
un après-midi par mois,
de 15h à 16h30,
sur une thématique.

PROGRAMME 2ème semestre

Mardi 1^{er} Septembre

« Les effets de la crise sanitaire sur ma vie d'aidant »

Mardi 6 Octobre

« On ne se comprend plus :
La communication à l'épreuve de la maladie »

Mardi 3 Novembre

Dois-je tout dire à mon proche ?
Entre loyauté et culpabilité

Mardi 1^{er} Décembre

Comment conjuguer la période des fêtes et mon rôle d'aidant ?



Lieu :
Hôtel des Tilleuls
36 rue de la Gare
35800 DINARD

Contact :
CLIC Côte d'Émeraude
Tél : 02 99 16 88 76
Mail: accueil@clic-cote-emmaude.fr

Le Café des aidants est soutenu par nos partenaires :



Temps d'échange
un après-midi par mois,
de 15h30 à 17h00,
sur une thématique.

PROGRAMME 2ème semestre 2020

Mardi 15 Septembre

« Les effets de la crise sanitaire sur ma vie d'aidant »

Mardi 20 Octobre

« La fin de vie : En parler ? Comment ? Avec qui ? »
(Directives anticipées, personne de confiance)

Mardi 17 Novembre

« Mon proche refuse qu'on l'aide : Comprendre pour mieux agir. »

Mardi 15 Décembre

« Comment conjuguer la période des fêtes et mon rôle d'aidant ? »



Lieu :
La Boulangerie des Ondes
38 Rue d'Émeraude
35350 SAINT MELOIR DES ONDES

Contact :
CLIC Côte d'Émeraude
Tél : 02 99 16 88 76
Mail: accueil@clic-cote-emmaude.fr

Le Café des aidants est soutenu par nos partenaires :



En raison de la situation sanitaire actuelle, nous devons respecter certaines modalités.

Pour chaque conférence ou atelier, le nombre de personnes présentes est limité à 10, y compris les professionnels.

ATELIERS BIEN CHEZ SOI – Soliha **MINIAC MORVAN**

⇒ **Conférence : Jeudi 17 Septembre 2020 : 14h30 -15h30 / 15h30—16h30- Espace Bel Air**

En raison du contexte sanitaire actuel, deux temps de conférence sont prévus. En effet, le nombre de participants ne peut pas dépasser 10 personnes.

⇒ **5 Ateliers : Jeudis, 01, 08, 15 Octobre, 05 et 19 Novembre 2020 de 14h00 à 16h00**
Espace Bel Air

Le CLIC de la Côte d'Emeraude, en partenariat avec la mairie de Miniac Morvan, l'association Soliha, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, la MDPH 35, la Conférence des Financeurs et Pour Bien Vieillir, propose une action de sensibilisation autour de l'habitat.

Un projet de sensibilisation **auprès des retraités** pour trouver astuces et conseils à mettre en œuvre facilement chez soi.

Thématiques des ateliers :

- Pour un logement pratique et confortable** : astuces et conseils
- Les gestes et postures dans les activités de la vie quotidienne**
- L'habitat durable**: l'importance des relations habitat – santé – confort- économie
- Facilitez-vous la vie** : le secret des accessoires innovants (essai de matériels)
- L'aménagement du logement et les aides existantes**

En raison de la COVID-19 ; il est obligatoire de s'inscrire auprès de la mairie de Miniac-Morvan au 02 99 58 51 77. Les places sont limitées à 10 personnes.



ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE - Actimut **DINARD**

Le CLIC de la Côte d'Emeraude met en place une action de prévention autour de **l'Activité physique Adaptée**. Cette action est organisée en partenariat avec le Département d'Ille et Vilaine, la MDPH 35, la Conférence des Financeurs, la commune de DINARD, la Mutualité Française d'Ille et Vilaine et le service ACTIMUT.

Elle s'adresse à **toute personne ayant des problématiques de santé** (maladies cardio-vasculaires, métaboliques, respiratoires, etc.), ou souhaitant retrouver une condition physique dans une démarche de santé et **qui ne peuvent pas forcément intégrer un groupe « ordinaire »**.

Au cours des séances, un éducateur sportif spécialisé propose des **exercices et des conseils pratiques pour entretenir sa condition physique, ses capacités cardio-respiratoires, sa souplesse articulaire.**

Deux formules proposées

Ateliers collectifs : 10 séances d'1h00 – COSEC 29, rue Gouyon Matignon

Les jeudis après-midi 17, 24 Septembre, 01, 08, 15 Octobre, 05, 12, 19 Novembre et 03 Décembre 2020

Ateliers individuel : 5 séances d'1h00 à votre domicile.

Inscriptions obligatoires au CLIC de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 88 76



Ateliers Nutrition—Maison du diabète et de la nutrition

LE TRONCHET

⇒ **Conférence: Lundi 21 Septembre : 10h00– 11h00 / 11h00–12h00**
Salle des fêtes—Le Baillage

En raison du contexte sanitaire actuel, deux temps de conférence sont prévus. En effet, le nombre de participants ne peut pas dépasser 10 personnes.

⇒ **6 ateliers: les lundis matins 05, 12 Octobre, 02, 9, 16 et 23 Novembre**

Le CLIC de la côte d'Emeraude, en partenariat avec la commune du Tronchet, la Maison du diabète et de la nutrition, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, la MDPH 35, la Conférence des Financeurs et Pour Bien Vieillir, organise une action de prévention autour de la nutrition.

Il s'agit de rencontres et d'ateliers pour échanger, expérimenter autour de l'alimentation, l'activité physique et favoriser le bien-être et bien vieillir.

Cette action s'adresse à toute personne de plus de 60 ans, souhaitant retrouver ou garder une qualité de vie satisfaisante.

Inscriptions obligatoires auprès de la maison du diabète et de la nutrition au 02 99 41 84 78.

Les ateliers Nutrition

Réunion d'information
A destination des personnes de 65 ans et plus

Lundi 21 septembre 2020
de 10h à 11h ou de 11h à 12h
Salle des fêtes de la commune du Tronchet (derrière la mairie) 35540

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES
sur l'un des créneaux proposés (places limitées)

Via la MND 35 au 02.99.41.84.78

CONFÉRENCE GRATUITE

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

POUR BIEN VIEILLIR

BRETAGNE Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Logos: CLIC, MDPH, ARS, etc.

ATELIERS MEMOIRE – Brain Up

SAINT MELOIR DES ONDES

Cette action, animée par une neuropsychologue, vise à travailler sa mémoire grâce à des jeux d'attention et d'observation, à des exercices de logique et de vocabulaire. C'est aussi l'occasion de partager ses expériences de vie. Elle est destinée à **toute personne retraitée**.

Action organisée en partenariat avec le CLIC de la Côte d'Emeraude, la commune de Saint Méloir des Ondes, l'association Brain Up le conseil départemental d'Ille et Vilaine, la MDPH 35, la Conférence des Financeurs et pour Bien Vieillir.

Thématiques des ateliers :

1/**Ma mémoire, mes mémoires** : Explication, entraînement et conseils sur ses différentes mémoires

2/**Bien percevoir et se concentrer pour bien mémoriser** : Découvrir ses entrées sensorielles favorites

3/**Mémoire et souvenirs personnels** : S'appuyer sur ses émotions et sa motivation pour mieux mémoriser

4/**Mémoire et langage** : Conseils et techniques pour savoir agir « contre le mot sur le bout de la langue »

5/**Mémoire et actions du quotidien** : Associer, organiser et planifier les informations pour mieux les mémoriser

⇒ **Une Conférence : Lundi 28 Septembre 2020 de 14h30 à 15h15 et/ou 15h30 à 17h00**
Salle de la convivialité – Rue de la vallée verte

En raison du contexte sanitaire actuel, deux temps de conférence sont prévus. En effet, le nombre de participants ne peut pas dépasser 10 personnes.

⇒ **5 Ateliers : Lundi 05, 12 Octobre, 02, 09, 16 Novembre 2020 14h00 à 16h00**
Salle de la convivialité – Rue de la vallée verte

Les ateliers Mémoire

Conférence GRATUITE

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Lundi 28 Septembre
Première séance : 14h30 à 15h15
Seconde séance : 15h30 à 17h
À Saint Méloir des Ondes
Salle de Convivialité,
Rue de la Vallée Verte

Conférence suivie d'ateliers gratuits
Inscription obligatoire auprès du CLIC de la Côte d'Emeraude
02 99 16 88 76 / scicm@clic-cote-emeraude.fr

Mis en place dans le respect des conditions sanitaires

BRETAGNE Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Logos: CLIC, MDPH, ARS, etc.

Dans le contexte de crise sanitaire, le **Centre Ressources Autisme** maintient un **accueil sur rendez-vous**, dans le respect des recommandations ministérielles et de celles des organismes gestionnaires des unités du dispositif, afin d'éviter au maximum le risque de contamination du public et des professionnels. Les **unités d'évaluation diagnostiques** (UED) de chaque département peuvent être jointes au numéro de téléphone indiqué **dans la rubrique « Nos unités »**.

∅ Ille et Vilaine (UEDE 35) : 02 99 68 29 63 / espace-autisme@ch-guillaumeregnyier.fr

L'unité d'appui et de coordination (UAC) accueille le public **sur rendez-vous aux horaires précisés sur le site**. Vous pouvez nous contacter par téléphone au **02.98.85.58.90** ou par courriel à contact@cra.bzh. Vous pourrez vous rendre à l'accueil du CRA en ayant au préalable pris un rendez-vous.

Le **centre de documentation** (02.98.85.58.91 ou doc@cra.bzh.) propose un service de retours et d'emprunts d'ouvrages **uniquement sur rendez-vous**, fixés par la documentaliste. La documentaliste sera disponible pour tout échange pour du conseil et de l'information ; elle peut orienter autant vers des documents empruntables au CRA que vers des ressources disponibles sur internet. Elle donnera à toute personne qui le souhaite les informations sur l'organisation des retours et emprunts.

Pour les personnes qui se rendront au CRA pour un rendez-vous fixé au préalable, il est demandé :



Enquête - Troubles du comportement et handicaps

Dans le cadre de la préparation de leur Journée Régionale, le Réseau Breizh Paralyse Cérébrale organise une grande enquête. Celle-ci se destine aux aidants des personnes en situation de handicap présentant des troubles du comportement, ainsi qu'aux professionnels en lien avec ces personnes dans leur accès aux soins et à la santé. <https://www.neuro-bretagne.com/enquetes->

Emploi des personnes en situation de handicap 100 millions € de soutien

Création d'une aide exceptionnelle de 100 million € pour favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap. Cette mesure vise à limiter l'impact négatif de la crise sanitaire sur les recrutements et le maintien des postes. Les mesures engagées depuis 2017 ont en partie abouti à rendre les entreprises plus inclusives et amoindrir le taux de chômage des personnes en situation de handicap. Elles ont notamment fait passer le nombre de chômeurs handicapés sous la barre des 500 000. Ces mesures ont aussi permis d'améliorer les conditions de vie de nombreuses personnes en situation de handicap et favoriser l'accès à l'emploi qui est au cœur des politiques publiques. **Selon Sophie Cluzel**, « que les personnes en situation de handicap bénéficient du plan de relance témoigne de la volonté sans cesse renouvelée d'inscrire le handicap comme un des objectifs prioritaires du quinquennat. » Alors que la crise sanitaire a largement ralenti cette dynamique positive, avec le Plan de relance, **le Gouvernement a décidé, sur le même modèle que celui de l'aide au recrutement des moins de 26 ans**, de dynamiser l'emploi des personnes en situation de handicap, et ce sans limite d'âge, exposés également fortement aux aléas du marché de l'emploi dans ce contexte inédit à travers cette aide exceptionnelle de 100 millions d'euros.

Les modalités de l'aide : Toute entreprise du secteur privé (secteur marchand et non marchand) quelle que soit la structure / **Éligibilité** : recrutement d'un salarié ayant la reconnaissance de travailleur handicapé, dans le cadre d'un CDI ou CDD de plus de 3 mois (plafonné à un salaire équivalent à deux smic) / Montant forfaitaire de 4 000 euros à l'embauche cumulable avec les dispositifs d'aides de l'Agefiph / Modalités de versement par trimestre / Période , ces mesures sont applicables aux contrats signés entre le 1/09/2020 et le 28/02/2021 « Sur les enjeux liés à l'emploi des personnes en situation de Handicap, l'ambition est bien de faire sauter tous les verrous qui empêchent la rencontre entre personnes handicapées et employeurs. Limiter le coût de l'emploi est un des leviers », **précise la déléguée ministérielle**.

Le dispositif financier s'inscrit dans un dispositif parallèle de mesures engagées depuis plusieurs mois visant à maintenir l'embauche de travailleurs handicapés et sécuriser leur maintien en poste. Ces mesures sont :

Amélioration de l'accessibilité des centres de formation à tout type de handicap / Création de la prime pour favoriser l'apprentissage et les contrats et les contrats de professionnalisation / Majoration des aides mensuelles de l'AGEFIPH dans le cadre de la sortie de crise sanitaire / Majoration du compte personnel formation (CPF) / Instauration d'un référent handicap dans 100% des centres de formations des apprentis (950 CFA en France) / Instauration d'un référent handicap dans toutes les entreprises de plus de 250 personnes. / Favoriser la rencontre entre l'employeur et le demandeur d'emploi en situation de handicap : rapprochement en cours de Pôle emploi et de Cap Emploi, contrats tremplin des Entreprises Adaptées / Accompagner l'employeur et la personne dans la durée, une fois le recrutement réalisé : Dispositif Emploi Accompagné / Amélioration de la lisibilité des ressources et dispositifs de compensation du handicap sur le champ de l'emploi, disponibles sur les territoires : Evolution du dispositif PRITH (Programme Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés) / Promouvoir #OsonsLEmploi, la stratégie nationale pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Régime déclaratoire des rassemblements de plus de 10 personnes

Les procédures

Les organisateurs des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du préfet.

Dans le cadre des mesures sanitaires mises en œuvre pour lutter contre la Covid-19, tous les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public doivent faire l'objet d'une déclaration en préfecture ou sous-préfecture.

Si les mesures sanitaires prévues par l'organisateur ne sont pas satisfaisantes, le préfet peut interdire le rassemblement.

L'article 3 du décret n°2020-860 prolonge jusqu'à fin octobre l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes. Depuis le 15 août 2020, le préfet de département peut accorder à titre exceptionnel des dérogations après analyse des facteurs de risque du rassemblement.

L'article 3 du décret dispose que les organisateurs des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du préfet de département.

Pour l'arrondissement de **Rennes**, les déclarations sont à faire par **procédure dématérialisée** : [cliquez ici pour y accéder](#)

Pour les autres arrondissements, contactez les **sous-préfectures de Fougères-Vitré , Redon et Saint-Malo** .

Pour plus d'information : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19>

Ci-dessous les liens de la préfecture pour la déclaration des rassemblements :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19/Regime-declaratoire-des-rassemblements-de-plus-de-10-personnes>

Les 1ers masques transparents bientôt commercialisés

https://informations.handicap.fr/a-1ers-masques-transparents-bientot-commercialises-13092.php?utm_source=dvtr.it&utm_medium=twitter...



L'émission "**Le téléphone sonne**" de lundi 31 août était consacrée au confinement dans les EHPAD.

Où en est-on aujourd'hui ?

Françoise Gobled, vice-présidente de la FNAPAEF participait à l'émission.

Grâce au lien ci-dessous vous pouvez réécouter l'émission et lire les principales interventions.

Plan de relance départemental en faveur des établissements pour personnes âgées

Conseil départemental Ille-et-Vilaine / Personnes âgées La crise sanitaire a mis en évidence la difficulté de concilier les objectifs de protection de la santé des résidents dans les établissements médico-sociaux et les enjeux éthiques de lutte contre l'isolement et de maintien des liens affectifs et familiaux. Elle pose le défi pour ces établissements accueillant des personnes âgées de ne pas être seulement des lieux de préservation de la santé mais aussi de vrais lieux de vie.

Le 31 août 2020, les élus du Conseil départemental ont adopté la mise en place de mesures exceptionnelles de soutien à l'investissement en faveur des établissements d'accueil pour personnes âgées afin de lutter contre l'isolement et de maintenir les liens familiaux et affectifs dans des espaces adaptés et conviviaux.

Bénéficiaires :

- Les établissements et services accueillant des personnes âgées; relevant de la compétence conjointe ou exclusive du Département; habilités à l'aide sociale

Travaux ou équipements pouvant être subventionnés :

Les projets d'adaptation ou de rénovation des espaces collectifs : achats/création de parois amovibles, mobilier adapté, création de préaux pour favoriser l'usage des espaces extérieurs ...

Les équipements permettant de lutter contre l'isolement : tablettes numériques, installation d'un réseau permettant une connexion à distance, matériels informatiques partagés...

Seules pourront être éligibles les demandes portant sur des travaux ou des matériels pouvant être financés en investissement et donner lieu à amortissement.

Date limite de dépôt des dossiers : le 9 octobre 2020

service.oares@ille-et-vilaine.fr

<https://www.ille-et-vilaine.fr/actualite/plan-relance-departemental-en-faveur-etablissements-pour-personnes-agees>

Accompagnement au rapprochement SSIAD/SAAD

L'ARS Bretagne lance un appel à candidatures pour accompagner financièrement les SSIAD sous la forme de crédits non reconductibles dans leur projet de rapprochement avec des SAAD sur leurs territoires d'intervention.

Il s'agit de favoriser une approche décloisonnée des interventions des professionnels pour un accompagnement global des usagers pour soutenir leur vie à domicile.

Pour finaliser votre candidature, il convient de renseigner le dossier d'appel à candidature accompagné des devis, des lettres d'engagement et des documents attestant de démarches.

Les services candidats doivent adresser leur demande à l'Agence régionale de santé, avec la mention suivante : « **Coordination SAAD-SSIAD** » à l'adresse suivante : ars-bretagne-oms-aap@ars.sante.fr

La date butoir de réception des dossiers est fixée au vendredi 2 octobre 2020. Les dossiers, parvenus après la date limite de clôture, ne seront pas recevables.

Pour toute information, vous pouvez contacter : ars-bretagne-oms-aap@ars.sante.fr

Date limite du dépôt des dossiers de candidature : **vendredi 2 octobre 2020** Date de décision : novembre 2020

Pour en savoir plus: <https://www.bretagne.ars.sante.fr/aac-2020-accompagnement-au-rapprochement-ssiadsaad>

Psychiatrie : un prix pour récompenser les initiatives des équipes soignantes

Du fait de la crise sanitaire, la date de remontée de projets est décalée au 30 septembre. La cérémonie de remise des prix aura lieu fin novembre 2020 lors des 6es Rencontres Soignantes en Psychiatrie à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette.

Initié par la revue *Santé mentale* et soutenu par la Fondation de France, le Prix Equipes Soignantes en Psychiatrie encourage et récompense des initiatives qui améliorent la qualité des soins proposés aux patients et leur qualité de vie. Que ce soit dans le cadre d'une hospitalisation ou en ambulatoire, que cela concerne la recherche, ou la réhabilitation psychosociale, ou encore le milieu associatif, les équipes soignantes inventent et mettent en œuvre des projets de soins variés, originaux et innovants dans la prise en charge des personnes souffrant de psychose. Le Prix Equipes Soignantes en Psychiatrie leur apporte un soutien financier et une visibilité médiatique.

Ce prix est ouvert à toutes les équipes soignantes des structures intra ou extra hospitalières relevant d'un établissement public ou privé à but non lucratif en psychiatrie. Il est également ouvert aux équipes soignantes exerçant en milieu associatif ou en structure médico-sociale. Le projet récompensé est un projet d'équipe soignante, il doit par conséquent mettre en évidence l'implication de membres de l'équipe soignante parmi lesquels un ou plusieurs infirmier-e-s. Le porteur du projet doit être un-e infirmier-e (cadre ou pas)

Quel type de projet ? Le projet doit s'inscrire dans la mise en place d'actions et d'initiatives concrètes dans le domaine des soins techniques, relationnels ou éducatifs proposés aux personnes souffrant de psychose. Le prix récompensera un projet existant ou en cours de réalisation et la réflexion clinique le sous-tend.

Quelle dotation ? Le Prix Equipes Soignantes en Psychiatrie récompense trois projets, à savoir : 1er PRIX : 3 000 € • 2e PRIX : 2 000 € • 3e PRIX : 1 000 €. Ces sommes devront être affectées au financement de la poursuite des projets primés.

Quels critères de sélection ? Les projets sont examinés par un jury composé de cinq cliniciens en psychiatrie et d'un usager désignés par la revue Santé Mentale. Les critères de sélection sont les suivants : Adéquation avec les dynamiques psychiques et sociales mobilisées dans la psychose / Caractère original étayé sur une revue minimale de la littérature / Argumentation clinique du projet / Stratégie de mise en place / Dispositif d'évaluation clinique / Perspectives / Pérennité du projet / Réalisme financier du projet / Qualité du lien avec la cité, l'environnement / Evaluation quantitative / Communication externe

Comment participer ? Téléchargez [le dossier de candidature](#) et renvoyez le **avant le 30 septembre 2020 minuit**, par mail à secretariat@santementale.fr ou par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Santé mentale Prix Equipes Soignantes en Psychiatrie 2020 12, rue Dupetit Thouars 75003 paris

Soutenir l'innovation dans le social et le médico-social

La feuille de route « accélérer le virage numérique » prévoit la création d'un réseau national de structures de santé dites « 3.0 », véritables accélérateurs de la e-santé en France, dont le rôle est d'expérimenter et d'évaluer en « conditions réelles » de nouveaux usages du numérique en santé et d'en partager les apprentissages. Dans un contexte ayant fortement accéléré le développement du numérique dans tous les secteurs de la santé, le premier appel à projets du programme "Structures 3.0" vient d'être publié. Cette année il cible spécifiquement le **financement de nouveaux usages numériques en santé dans le secteur social et médico-social**.

Cet appel à projet, piloté par l'Agence du Numérique en santé, est **ouvert jusqu'au 1er octobre 2020**. Le cahier des charges ainsi que le cadre de réponse et ses annexes sont disponibles sur la page :

<https://esante.gouv.fr/MaSante2022/structures-30> Participer à un webinaire le mardi 16 juin 2020

Pour présenter cet appel à projets et répondre aux questions qu'il pourrait susciter, l'Agence du Numérique en Santé (ANS) a proposé à tous les établissements et services médico-sociaux qui seraient intéressés de participer à un webinaire **le mardi 16 juin de 14H à 15H**.

CLIC DE LA COTE D'EMERAUDE

1 Rue Henri Dunant

35800 Dinard

02.99.16.88.76

accueil@clic-cote-

emeraude.fr

Retrouvez-nous sur le web:

<http://www.clic-cote-emeraude.fr/>

